Section VAR
http://www.meritemaritime-var.fr

La Garde le 25 Aout 2013

Cher(e) ami(e),

Nous arrivons au terme de notre trêve estivale. Il est donc temps pour la Fédération et en particulier pour notre section du Var de reprendre ses activités.
La majeure partie d'entre vous ont dû constater ma discrétion inhabituelle en particulier au niveau des courriels que j'ai l'habitude de vous adresser. Une certaine franchise s'impose de ma part à votre égard. En effet, hospitalisé du 19 Juillet au 20 Août, j'ai subi moult examens et intervention chirurgicale (infection abdominale : foie et intestin grêle).
Actuellement je suis suivi à domicile, en attente de résultats supplémentaires qui permettront d'adapter des traitements spécifiques.

Nous reprenons nos réunions dominicales de fin du mois à la Société des Régates, quai des Sous Mariniers, TOULON à 10 heures. La prochaine réunion aura donc lieu le dimanche 29 Septembre.
Mais auparavant je vous rappelle que la journée Intersections (*programme adressé dans un précédent courrier)* organisée cette année par la section Alpes Maritimes a lieu le samedi 21 septembre. Vous constaterez que dans le programme joint, les inscriptions sont à prendre directement auprès du Président de la section AMA.
Cependant dans le cas de votre participation, prévenez notre secrétaire Philippe THOMANN tel : 0676224669 ou phthomann@free.fr qui organise un covoiturage pour faciliter ce déplacement.

Nous venons de recevoir les nouvelles nominations et promotions pour le VAR : décret Ministériel du 16 Aout 2013. A l'inverse des sessions des dernières années précédentes, nous devons constater des résultats très décevants au niveau des contingents A et C.
Le contingent B est régi directement par le Ministère de la Défense et ne passe pas par le cheminement DML/DIRM (ex Affaires Maritimes).
Nous avions pourtant déposé d'excellents dossiers à la DML Toulon qui avait traité et expédié ces derniers dans les temps à la DIRM Marseille. Ces dossiers sont-ils ensuite parvenus dans de bonnes conditions à la Grande Chancellerie avec les appréciations adéquates ? A éclaircir… Sommes-nous victimes d'une compensation par rapport aux autres départements ou régions moins bien pourvus les années précédentes ? A vérifier…

Lors du congrès d'AJACCIO en Mai nous avions été informés qu'actuellement une candidature sur deux était honorée. L'Amiral Pierre DEVAUX, vice président de l'Ordre, avait même précisé qu'il désirait atteindre 1 nomination pour 5 candidatures.
Vu déjà le peu de croix attribués chaque année sur les deux sessions, (voir le tableau du nombre de croix pour 2014), je crains que cette sélectivité accrue, même si elle donne une valeur supplémentaire à notre distinction, soit un handicap pour le nombre d'adhérents à notre Fédération.

Promus Officier	**Laurent AUDEGOU (B)**	**CC**
	Pascal BLANC (B)	**Major**
	Philippe GEORGES (B)	**Major**
Nommés Chevalier	**Sebastien DRACH (B)**	**LV**
	Eric de la FOURNIERE (B)	**CC**
	Jean GUILLERMIN (A)	**Cap Côtier- Patron SNSM**
	Gerald MENUT (B)	**CF**
	Christian OLIVERT(B)	**MP**

Par décision ministérielle du 4 Juillet 2013, la Médaille d'Honneur des Marins du Commerce et de la Pêche a été accordée à Gérard DATTOLO (OR1) et Guy SABATIER (C1NM).

Le nombre de croix attribuées aux différents contingents du Mérite Maritime au <u>niveau national</u> pour l'année 2014, fixé par l'Arrêté du 4 Juin 2013, est de :

	Contingent A	Contingent B	Contingent C
Commandeur	**5**	**3**	**2**
Officier	**33**	**14**	**23**
Chevalier	**110**	**40**	**110**
TOTAL	**148**	**57**	**135**

Pour mémoire, la définition des différents contingents se trouve à l'article 8 titre II du Décret N° 2002-88 du 17 Janvier 2002 relatif à l'Ordre du Mérite Maritime dans l'Annuaire, situation au 28 Mai 2010 dont vous êtes détenteur.

Nous sommes heureux d'accueillir au sein de notre section depuis notre AG de Mars 2013 : Messieurs Christian CHARLES , Jean Claude COLLIN, Stephan DAMIAN, Jacques GUERIN, Pierre Eric GUERIN, Guy LEBERRE, Martial LE HIR.

Pendant la période estivale les activités de la section ont été marquées par notre présence aux manifestations officielles traditionnelles dans diverses communes du Var.

<u>Cotisation</u> -

En début d'année 2014, nous vous ferons parvenir le reçu de votre versement annuel afin de bénéficier de la réduction d'impôt soit 66% de la somme versée.

- ***Vous êtes à jour de votre cotisation 2013.***

Bien amicalement

Le Président

Michel SAMPOL

59 Bd Ste Geneviève – 83130 LA GARDE – Tel : 04.94.23.53.80 - courriel : michel.sampol@wanadoo.fr
http://www.merite-maritime.com